



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 février 2024

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 26

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

**Date de la convocation**

06 février 2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**Absents excusés** :

M. Vincent DAVAL a donné procuration à Mme Hélène GENTE  
Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Ghislaine GUY  
M. Gerard BERAUDIER a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN  
Mme Nadine POURCIN a donné procuration à M. Philippe PIGNET  
Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO  
Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO

**Absent sans procuration** : /

**Secrétaire de séance** : Sylvain CASTAGNE

**Objet de la délibération** : Approbation d'une convention pour l'implantation d'un piézomètre entre la commune de Mallemort et le Syndicat Durance Luberon.

2024\_06\_SG

**Vu** l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'article L.210-1 et suivants du Code de l'Environnement ;  
**Vu** l'avis de la Commission Urbanisme du 01 février 2024 ;

**Considérant** que les piézomètres vont être installés de part et d'autre de la Durance sur des parcelles appartenant à la commune ;

**Considérant** qu'il convient de conclure, avec le Syndicat Durance Lubéron, une convention définissant les modalités de mise à disposition de ces terrains pour l'installation des piézomètres ;

Le Syndicat Durance Luberon assume dans le Vaucluse des missions dans le domaine de l'eau potable et de d'assainissement collectif, en lieu et place de ses communes membres, par une gestion publique transparente, solidaire et durable.

Dans un contexte de changement climatique, soucieux de l'environnement et du développement durable, le Syndicat a souhaité mettre en œuvre une vaste étude, d'intérêt général, sur la nappe alluviale de la Durance.

Il est ainsi prévu la reconstitution d'un réseau de piézomètres dense pour établir de nouvelles cartes piézométriques. Les ouvrages à réaliser permettront d'avoir une meilleure connaissance des caractéristiques et de la géométrie du réservoir aquifère.

Les parcelles communales concernées sont désignées dans le tableau ci-dessous :

Section	N°	Lieudit	Contenance en m <sup>2</sup>
B	1248	LE LONG DE LA DURANCE OUEST	878
B	936	MARGUERY	3818
A	165	LA DIGUE	7097
A	198	LA DIGUE	3392
H	3	LA DURANCE	143 318

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité de ses membres,

**Approuve** la convention annexée pour l'implantation d'un piézomètre entre la commune de Mallemort et le Syndicat Durance Luberon ;

**Autorise** le Madame le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 26

Vote contre :

Abstention :

 **Hélène GENTE**  
Maire de Mallemort